

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

1,25009

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2938

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : OUIZINE SLIMANE

Date de naissance : 01/01/1949

Adresse : 219, Route 74 Thami - Magala - Cite 7

Tél : 066030 1438

Total des frais engagés : 1470,4 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 01/08/2022

Nom et prénom du malade : OUIZINE SLIMANE Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HTA + hypertension

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 04/08/2022

Signature de l'adhérent(e) :



Déclaration de Maladie

M22- 0011766

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Recouvrement des Actes
01/07/22	3		20000	<i>J. BOUKSIM</i> DENTAL MEDICAL Dentiste - Rabat - 2ème Etage Télé : 0524 92 97 22
01/07/22				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE EL MABROUK</i> C. EL MABROUK Tél : 0524 92 97 22	04/07/2022	1220,40

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>SOTHEMA</i>			
Monoprost 50 microgrammes/ml collyre en solution en récipient unidose PPV : 178.90 DH		Monoprost 50 microgrammes/ml collyre en solution en récipient unidose PPV : 178.90 DH	
6 118001 072583		6 118001 072583	
Distribué par le laboratoire SOTHEMA, BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc		Distribué par le laboratoire SOTHEMA, BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc	

EXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature	Date des	Montant détaillé Honoraire
<i>SOTHEMA</i>	5 AM	
Monoprost 50 microgrammes/ml collyre en solution en récipient unidose PPV : 178.90 DH		Monoprost 50 microgrammes/ml collyre en solution en récipient unidose PPV : 178.90 DH
6 118001 072583		6 118001 072583
Distribué par le laboratoire SOTHEMA, BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc		Distribué par le laboratoire SOTHEMA, BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				INCIEN ATTESTANT L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

H	D	B	G
25533412 00000000	00000000 35533411	21433552 11433553	

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	D	B	G
25533412 00000000	00000000 35533411	21433552 11433553	

tion, remont, adjonction)
hérapeutique, nécessaire à la profession

Monoprost 50 microgrammes/ml
collyre en solution en récipient unidose
PPV : 178.90 DH

6 118001 072583

Monoprost 50 microgrammes/ml
collyre en solution en récipient unidose
PPV : 178.90 DH

6 118001 072583

Monoprost 50 microgrammes/ml
collyre en solution en récipient unidose
PPV : 178.90 DH

6 118001 072583

Dr. Malika BOUKSIM

OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Laser - Angiographie

Contactologie

Strabologie

الدكتورة بوعسم مليكا

طب العيون

دبلوم التشخيص بالأمواج ما فوق الصوتية

اختصاصية في أمراض و جراحة العيون

الليزر....

Casa le : 04 Août 2022

Mr. OUZINE Slimane

$$6 \times 178,90 = 1073,4$$

1/ MONOPROST

١٤٢,٥٠ UNE GOUTTE LE SOIR A HEURE FIXE, les deux yeux, 6 Mois

2/ THEALOSE COLLYRE

1 GTT 4 FOIS /JOUR, les deux yeux, 3 Mois

1220,40

PHARMACIE HAY EL MATAR
Dr. EL MABROUKI Hakim
1, Bd. Oum Rabii Oulfa - Casablanca
Tél.: 05 22 93 20 26

Dr. BOUKSIM M.
OPHTHALMOLOGISTE
Bd. Oum Rabii Res. Al Firdaus
Imm. 5 Oulfa Casablanca
Tél. : 05 22 91 41 11